

Commentaire - Article de la Constitution politique (Et-Unis)

Par **Géby.**, le **25/11/2008** à **22:27**

Bonsoir à tous.

Je suis nouveau par ici.

Depuis le début de l'année, j'ai plusieurs dissertations à faire, et j'avais saisi la méthode. Néanmoins, là, j'ai un commentaire de texte à faire.

J'ai pas très bien saisi la méthode, surtout que ce n'est pas un commentaire de une page, mais un commentaire d'un article de quelques lignes seulement. Je suis en difficultés, je ne sais pas comment trouver un plan, et j'ai vraiment peur de faire un hors-sujet à chaque fois que j'aborde un sujet... !
Image not found or type unknown

[quote:2hrq6rzc][b:2hrq6rzc]Constitution des Etats - Unis du 17 septembre 1787.

Article II - Departement Executif.

Alinéa 7.

[/b:2hrq6rzc]

[i:2hrq6rzc]En cas de destitution, de mort ou de démission du président, ou de son incapacité d'exercer les pouvoirs et de remplir les devoirs de sa charge, ceux-ci seront dévolus au vice-président. Le Congrès pourra, par une loi, prévoir le cas de destitution, de mort, de démission ou d'incapacité à la fois du président et du vice-président en désignant le fonctionnaire qui fera alors fonction de président, et ce fonctionnaire remplira ladite fonction jusqu'à cessation d'incapacité ou élection d'un président. [/i:2hrq6rzc][/quote:2hrq6rzc]

Concernant l'introduction, je pensais déjà parler de la Constitution des Etats-Unis rapidement, vu que le texte est issu de cette fameuse constitution.

Après, définir le congrès, (parler des deux chambres qui la composent) etc...

ça peut le faire ?

Je comptais diviser le texte en deux.

[b:2hrq6rzc]lere partie sur la destitution du président :[/b:2hrq6rzc]

"En cas de destitution, de mort ou de démission du président, ou de son incapacité d'exercer

les pouvoirs et de remplir les devoirs de sa charge, ceux-ci seront dévolus au vice-président."

Dans la partie là, j'analyse la destitution d'un président par le Congrès. Si j'ai bien compris, le pouvoir d'impeachment du Congrès lui permet de mettre en cause la responsabilité du Président, et de le destituer en cas de trahison, concussion ou autre crime ou délit grave. (cela peut aussi s'appliquer au vice président. Je pense donc pouvoir développer cette idée.

Néanmoins, à part ça, j'ai vraiment aucune autre idée à développer, donc ça fait vraiment léger. Si quelqu'un pouvait me dire quel plan je pourrais appliquer pour un commentaire de ce genre ?

Merci d'avance de votre aide...

Par **Géby.**, le **27/11/2008** à **19:34**

Donc après quelques recherches, j'ai trouvé quelques trucs en cas de destitution du président par le Congrès (impeachment), ou de démission, ou même d'incapacité (maladie, j'ai quelques exemples en "stock" à fournir dans le devoir).

Néanmoins, je galère toujours autant pour la deuxième partie.

Par **Ishou**, le **28/11/2008** à **19:01**

Bonsoir,

Vous avez trouvé une problématique?

Par **Géby.**, le **28/11/2008** à **22:35**

[quote="Ishou":1d1eaaop]Bonsoir,

Vous avez trouvé une problématique?[/quote:1d1eaaop]

C'est comme le plan, j'arrive pas à trouver un plan qui colle au sujet, ainsi qu'une problématique.

Le texte, qui est en soi très court me pose problème.

Par **Eric-m**, le **29/11/2008** à **00:59**

[quote="Géby.":2g8brqms]Donc après quelques recherches, j'ai trouvé quelques trucs en cas

de destitution du président par le Congrès (impeachment), ou de démission, ou même d'incapacité (maladie, j'ai quelques exemples en "stock" à fournir dans le devoir).

Néanmoins, je galère toujours autant pour la deuxième partie.[/quote:2g8brqms]

Bonsoir,

En lisant cet article je ne l'ai pas du tout compris comme un article traitant de la destitution du président mais plutôt de la continuité de la fonction présidentielle.

Je ne sais pas si parler essentiellement de l'impeachment ne risque pas d'être hors-sujet.

Par **Géby.**, le **29/11/2008** à **14:12**

[quote="Eric-m":2hu3phhj][quote="Géby.":2hu3phhj]Donc après quelques recherches, j'ai trouvé quelques trucs en cas de destitution du président par le Congrès (impeachment), ou de démission, ou même d'incapacité (maladie, j'ai quelques exemples en "stock" à fournir dans le devoir).

Néanmoins, je galère toujours autant pour la deuxième partie.[/quote:2hu3phhj]

Bonsoir,

En lisant cet article je ne l'ai pas du tout compris comme un article traitant de la destitution du président mais plutôt de la continuité de la fonction présidentielle.

Je ne sais pas si parler essentiellement de l'impeachment ne risque pas d'être hors-sujet.[/quote:2hu3phhj]

Hmm, je vois.

Une partie :

II/ La continuité de la fonction présidentielle.

A/ En cas de destitution, démission, ou d'incapacité du président.

B/ Suite à une destitution, démission, incapacité atteignant le président et le vice-président.

:cry:

Ce plan me paraît un peu "lourd". Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **01/12/2008** à **19:15**

Au lieu de chercher un plan à tout prix, trouvez d'abord une problématique.